

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Prestations de mise à disposition d'une solution de plateforme/gestion événementielle pour l'organisation des événements de Grand E-nov +

La procédure de consultation utilisée est celle de :

LA PROCEDURE ADAPTEE

(Articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique)

Mise en ligne le : 11 mai 2022

Date limite de réception des offres : 08 juin 2022, 12h00

1.1 DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Grand E-nov+
30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire ayant pour mission de mettre à disposition de l'agence régionale d'innovation et de prospection internationale GRAND E-NOV+ une solution de plateforme/gestion événementielle.

1.3 PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ

La consultation est organisée par l'association GRAND E-NOV+, personne morale de droit privée et pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du code de la commande publique.

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique

Ce marché est un marché de prestations rémunérées sur la base de prix forfaitaires et de prix unitaires.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction des pièces du marché.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à cette procédure pour des motifs d'intérêt général.

La consultation fait l'objet d'une publicité conformément aux dispositions de l'article R.2131-12 du code de la commande publique et publiée par l'intermédiaire de la plateforme <http://www.emarchespublics.com>. Elle est par ailleurs consultable sur le site de l'association <https://www.grandenov.plus/> -onglet marchés publics.

1.4 DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 12 mois à compter de sa notification. Toutefois, le marché est reconductible, sur décision expresse de GRAND E-NOV +, par périodes de 12 mois dans la limite totale (durée initiale incluse) de 3 ans.

1.5 DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché n'est pas alloué du fait de l'absence de prestations distinctes identifiables. Les prestations consistent en effet à la mise à disposition d'une plateforme de gestion événementielle unique. (art. L2113-10 du Code de la commande publique).

CHAPITRE 2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué :

- Du présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- Du Cahier des charges techniques particulières (CCTP) ;
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Des Bordereaux de Prix pour chaque lot.

CHAPITRE 3 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

3.1 OFFRES DE BASE - VARIANTES

Chaque candidat devra présenter une offre strictement conforme aux spécifications définies dans le cahier des charges techniques particulières.

Les entreprises doivent assurer les prestations définies dans le cahier des charges. Toute offre sera considérée incomplète et sera donc écartée si au moins une des prestations définies dans le cahier des charges n'était pas chiffrée.

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de réception des offres. Pendant ce délai, le concurrent reste engagé par son offre.

En cas de variation du régime de la TVA, le montant de l'offre sera réajusté ipso facto.

3.3 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 08 juin 2022, à 12h00

3.4 UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire du marché est l'euro.

3.5 ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE par le biais de la plateforme e marchés publics.com

<https://grandenov.e-marchespublics.com/>

Les entreprises intéressées remettront leur offre par voie électronique sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://grandenov.e-marchespublics.com/>

Les candidats doivent anticiper le dépôt de leurs offres. Il leur appartient d'anticiper et de vérifier les éventuelles problématiques de compatibilité et les prérequis techniques de la plateforme. Ils devront également veiller à anticiper les éventuels délais liés aux variations de débit pour le chargement des documents sur la plateforme, seule l'heure de fin de téléchargement et de dépôt effectif de l'offre déterminant son heure de remise.

3.6 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION

3.6.1 LA CANDIDATURE

Les candidats auront à produire les pièces relatives à la candidature suivantes :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants ou formulaire DC1 mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans le dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
- La déclaration sur l'honneur du candidat individuel ou du membre du groupement ou formulaire DC2. Ce document est à fournir par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité du candidat, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années liés à l'objet du marché. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

L'ensemble des formulaires précités est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les candidats peuvent également utiliser le formulaire DUME disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

3.6.2 L'OFFRE

3.6.2.1 Pièces constituant l'offre

L'offre du candidat devra contenir les éléments qui suivent :

- Note technique du candidat précisant notamment
 - Les caractéristiques de la solution proposée en termes de fonctionnalité et d'ergonomie
 - Les modalités de formation et d'assistance utilisateur
 - Les éléments de méthodologie proposés pour la mise en place du projet
 - Les profils de l'équipe dédiée au projet, avec notamment leurs références sur des projets équivalents
- Le Bordereau de prix

L'acte d'engagement « ATTR11 » sera transmis ultérieurement au candidat retenu.

3.6.2.2 Critères de sélection des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique et selon les modalités définies ci-après.

Les offres inappropriées, irrégulières, ou inacceptables pourront être éliminées par le pouvoir adjudicateur :

- Est irrégulière une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale ;
- Une offre est inacceptable si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer ;
- Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du pouvoir adjudicateur qui sont formulés dans les documents de la consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse jugée en fonction des critères pondérés suivants :

Solution de gestion événementielle

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la réponse aux exigences fonctionnelles et en termes d'assistance utilisateur 40% • Qualité de la méthodologie et du planning 20% • Qualité des intervenants proposés 10% | 70 % |
| Proposition financière | 30 % |

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans sa note technique.

Pour apprécier le critère du prix des prestations, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans son bordereau de prix.

Le marché ne pourra être attribué au(x) candidat(s) retenu(s) que sous réserve qu'il(s) produise(nt) dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande de GRAND E-NOV+, à moins qu'il(s) ne les ai(en)t transmis avec son/leur offre, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique à savoir :

- les certificats, datant de moins de 6 mois, délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- un Extrait K-Bis ou équivalent ;
une attestation relative à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (entreprises de plus de 20 salariés) ;

Il appartiendra également à l'attributaire pressenti de transmettre le CCAP et le CCTP du présent marché paraphés, datés et signés.

Si le candidat retenu ne peut pas produire ces éléments, son offre sera éliminée par GRAND E-NOV+ qui présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

CHAPITRE 4 – NEGOCIATION

L'agence se réserve le droit de négocier avec les candidats.

GRAND E-NOV+ se réserve la possibilité de négocier, pour chaque lot, avec les trois candidats les mieux classés. A défaut d'un nombre d'offres suffisant, la négociation pourra être engagée avec le ou les candidats les mieux classés.

Le marché pourra toutefois être attribué par GRAND E-NOV+ sur la base des offres initiales sans négociation.

Si GRAND E-NOV+ décide de négocier, elle en informera les candidats admis par une lettre d'invitation transmise par courrier postal, courriel ou par la plateforme *e marchés publics.com*. Les négociations pourront porter tant sur le prix que la valeur technique des offres présentées sans pouvoir modifier substantiellement les caractéristiques du marché.

Cette lettre précisera les points de l'offre soumis à la négociation ainsi que le déroulé de celle-ci (dont notamment le délai imparti aux candidats pour faire leur proposition).

La négociation pourra être menée par échanges écrits ou oraux et en plusieurs tours. Les candidats ne souhaitant pas participer aux négociations en informent le pouvoir adjudicateur par écrit. Dans ce cas, l'analyse portera sur l'offre initiale.

L'analyse de l'offre des candidats s'effectuera, soit sur la dernière offre négociée déposée, soit sur l'offre initiale si aucune offre post-négociations n'a été proposée.

A l'issue des négociations le pouvoir adjudicateur procédera à une nouvelle notation des offres, selon les critères fixés au présent règlement de la consultation, de laquelle découlera le classement permettant de désigner l'attributaire.

CHAPITRE 5 - INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles transmises dans le cadre des réponses des soumissionnaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par GRAND E-NOV+.

GRAND E-NOV+ ne traitera ou n'utilisera ces données que dans la mesure où cela est nécessaire pour le traitement des candidatures et des offres, ainsi que, concernant l'attributaire du marché, pour l'exécution de ses prestations.

Ces informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'analyse des candidatures et des offres, à l'exécution des prestations, à l'application d'éventuelles garanties légales et conventionnelles ainsi que pour les éventuelles interventions des différents organismes de contrôle de GRAND E-NOV+ , sauf dans les hypothèses où :

- vous souhaitez exercer votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, GRAND E-NOV+ met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à ces données personnelles est strictement limité au personnel de GRAND E-NOV+ et à ses partenaires ou sous-traitants intervenants dans le cadre de la passation et/ou de l'exécution du présent marché.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données ou encore de limitation du traitement est ouvert aux soumissionnaires qui peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier à :

Grand E-nov+
30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

ou un e-mail à contact@grandenov.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, il peut être contacté la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). »

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 PERSONNE A CONTACTER POUR L'ETABLISSEMENT DE L'OFFRE

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur sur la plateforme <https://grandenov.e-marchespublics.com/>

Les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres leurs éventuelles questions ou demandes de renseignement. Une réponse leur sera alors apportée au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

6.2 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

GRAND E-NOV+ se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation jusqu'à cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever de réclamation.